



n°101 - Juin 2013

Associations pour la propriété individuelle et pour un habitat durable

**Forum Lignum : de la forêt au foyer,
le bois s'expose du 22 mai au 7 juin**

**Assurances : Pic-Vert propose
des conditions uniques !**

JAB

1211 Genève 26

À GENÈVE DEPUIS 1990!



**Audioprothésistes diplômés
au bénéfice d'une grande expérience
et de formations continues.**



- Votre audioprothésiste près de chez vous
- Garantie et charte de qualité suisse (Akustika)
- Prise en charge et suivi
- Prise en charge AI-AVS-AM-SUVA-ONU
- Assurance Allianz perte, vol...
- Contrôle régulier de l'audition
- Contrôle régulier de l'appareil
- Piles auditives «longue durée»

NovaSon,

acoustique médicale

Rue de la Terrassière 42 • Eaux-Vives • 022 840 27 40
Rue Alfred-Bertrand 4 • Champel • 022 347 47 66

www.novason.ch

info@novason.ch



CRÉATION - ENTRETIEN
ÉLAGAGE - ABATTAGE
ARROSAGE AUTOMATIQUE

Boschung & Fils
JARDINIERS - PAYSAGISTES Sàrl

14, rue R.-A. Stierlin - 1217 Meyrin/Genève
Téléphone: 022 782 77 35 - Fax: 022 785 61 43

JS RÉNOVATION DE FENÊTRES

- **Pose de verres isolants**
 - **Menuiserie**
- Jean Simond**

202, route de Veyrier
1234 Vessy

Natel 076 380 47 57
Tél. 022 784 30 04

W AGROTHERM SA

CHAUFFAGE-SANITAIRE / ENTREPRISE GENERALE DE RENOVATIONS / ESPACE VERT
1295 MIES / 1293 BELLEVUE Tel : 022 950 02 02 www.agrotherm.ch

SOMMAIRE



IMPRESSUM

Associations pour la propriété individuelle et pour un habitat durable

PIC-VERT

Christian Gottschall, Président
Guy Girod, Vice-président
Christina Meissner, Secrétaire générale

COMITÉ

M^e Pierre Banna et M^e Michel Schmidt,
Commission juridique
Frédéric Berney, Trésorier
Marielena Gautrot, Marketing, Communication
Jean-Claude Michellod, Assurances
François Mumenthaler, Territoire
Christophe Ogi, Architecture
René Volery, Administration et informatique
Alain Burri, Charles Denogent,
Jean-François Girardet,
Michel Gutknecht, Alexis Hyde,
Guy Mettan

ASSPROP

M^e Pierre-Alain Schmidt, Président
Jérôme Zagury, Vice-Président

COMITE

Claude Figeat, Trésorerie
Edward Cassels, Informatique
Guy Girod, Assurance
Guy Dériaz, Territoire et aménagement
Gérard Produit, Communication, marketing,
développement et recrutement
Christophe Ogi, Architecture
Michel Schmidt, Administration et juridique
Lionel Baruchet, Bancaire et prêts
hypothécaires
Ali Gökok, Christian Gottschall

Siège social
65, Grand'Rue - 1296 Coppet

© Photo de couverture,
Vovan - Fotolia

Le journal paraît 4 fois par an.

SRO-Kundig SA, Impression
Publi Annonces SA, Publicité
Tél. 022 308 68 78



ÉDITORIAL

5

ACTUALITÉ : Promotion du bois dans la construction

6

DOSSIER : Les propriétaires de forêts ont aussi leur association

10

MAISON : Construire en bois

12

DÉCO'RÉNOVATION : Design d'architecte : le lit Templier !

14

JARDIN : La nature en ville, un état d'esprit

16

TERRITOIRE : Le temps est venu de construire avec et non contre les habitants

18

LA PLUME EST À VOUS : Pétition Marre des barres

21

PERMANENCES

23

VOS ASSOCIATIONS : Et la mobilité

29

ASSPROP et PIC-VERT

Administration et secrétariat : le matin de 8h30h à 12h30 (fermé le mercredi)

☎ 022 810 33 20 / Fax 022 810 33 21

ASSPROP

32, ch de Grange Collomb
1212 Grand Lancy
E-mail : info@assprop.ch
www.assprop.ch

PIC-VERT

Case Postale 1201
1211 Genève 26
E-mail : info@pic-vert.ch
www.pic-vert.ch

Permanences téléphoniques gratuites

ASSURANCES

Tous les jours 24h/24

☎ 022 338 03 10

Fax : 022 810 33 21

Email : info@lemanrisco.com

Web : www.lemanrisco.com

ARCHITECTE/ENERGIE

Pour tous conseils sur les aspects liés à la construction et à l'énergie du bâtiment, audit énergétique, rénovations ou solutions d'isolation, subventions, autorisations. Pour les cas plus complexes, mandats et expertises sur place à tarifs privilégiés.

Le lundi de 16h à 18h

☎ 022 777 16 18

Email : ogi@eco-logique.ch

Web : www.eco-logique.ch

SECURITE

Conseils gratuits et tarifs privilégiés.
Securitas Direct pour Pic-Vert

☎ 0848 123 678

Email : pic-vert@securitas-direct.ch

FISCALITE

Pour tous conseils fiscaux privés
Berney Associés, Expert en fiscalité immobilière

Le mardi de 14h à 16h

☎ 022 787 09 90

Email : fiscal@pic-vert.ch

FINANCEMENT

Toutes questions liées aux financements hypothécaires et aux solutions de prévoyance liées à votre bien immobilier. Entretiens hypothécaires et conseils globaux gratuits.

Piguet Galland & Cie SA, votre partenaire patrimonial

Le mardi et jeudi de 14h à 17h30

☎ 058 310 44 03

JURIDIQUE

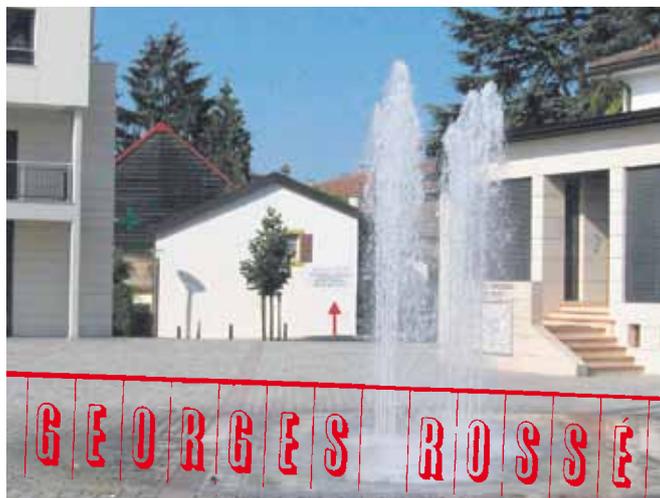
Pour toutes questions sur les droits de la propriété et sur l'aménagement du territoire.

Etude Schmidt, Jatton & Associés

Lundi et mercredi de 14h à 18h

☎ 022 592 52 70

Email : juridique@pic-vert.ch



ENTREPRISE À VOTRE ÉCOUTE DEPUIS 49 ANS
INSTALLATIONS ET ÉTUDES SANITAIRES

MAÎTRISE FÉDÉRALE - Concessionnaire S.I.G. - EAU - GAZ

Service d'entretien et dépannage de conduites, robinetteries et appareils sanitaires, appareils spéciaux, pompes, chauffe-eau, traitement d'eau.	Conception et réalisation pour conduites d'eau, de gaz, d'écoulements et fluides divers. Installations solaires thermiques.
--	---

ENTREPRISE GEORGES ROSSÉ
Installations & Etudes sanitaires

Rue V.-Malnati 7 - 1217 Meyrin - Tél: 022 782 12 27 - Fax: 022 785 07 15

Notre atelier: Rue des Ateliers 3 - 1217 Meyrin - Tél. 022 782 01 67 - e-mail: georgesrosse@bluewin.ch

Plus de 50 ans
d'histoire d'eau

CONTRE LE TARTRE, LES BOUES ET LA ROUILLE



www.adoucisseur.ch



Détartrage tuyauterie

Débits faibles, eau dure, température d'eau élevée ...

Attention à l'entartrage de la distribution d'eau chaude !



Détartrage bouilleurs

Un bouilleur doit être détartré tous les 2 ans.

Un millimètre de tartre sur un corps de chauffe correspond à une surconsommation énergétique de l'ordre de 10%.



Ebouage chauffage

La formation des boues est la conséquence directe de l'attaque des parties métalliques de l'installation par la corrosion. Ce phénomène peut conduire à la destruction totale de l'installation.

DEVIS GRATUITS ET SANS ENGAGEMENTS - CONTRATS D'ENTRETIEN

Un entretien régulier – des économies d'énergie – un geste pour la planète et les générations futures...

Retrouvez tous nos services et toutes nos documentations sur www.harba.ch

HARBA SA - Route de Saint-Julien 275 - 1258 Perly - Tél. 022 771 46 71 - Fax 022 771 46 71 - harba@harba.ch



Christian Gottschall
Président Pic-Vert

C'est avec plaisir que nous pouvons annoncer l'arrivée de deux nouveaux membres au sein du comité de Pic-Vert.

Madame Marielena Gautrot, habite la commune de Veyrier. Très active dans le milieu associatif et journaliste de formation, Madame Gautrot assure également la charge de conseillère municipale dans sa commune. D'un commun accord, elle prendra en charge la commission marketing et communication. Nous nous réjouissons de bénéficier de ses idées et actions.

Fort d'une large expérience dans le monde de l'immobilier, Monsieur Alain Burri, habitant de la commune de Conches, pourra faire bénéficier notre association de tout son dynamisme et son expérience.



Pierre-Alain Schmidt
Président Assprop

Ca y est. Nous l'avons. Après avoir attendu car nous avons dû le modifier, notre site Internet est enfin opérationnel.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore vu, je les invite à le parcourir. Sans être un grand spécialiste, il me paraît être convivial et

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue et beaucoup de plaisir à travailler au sein de notre comité.

La deuxième moitié de l'année s'annonce chargée en événements majeurs. Citons les élections d'automne, pour lesquelles nous préparerons un dossier sur les prises de position respectives des différents partis et candidats relatives à l'aménagement et à la défense des propriétaires individuels et notamment de villas. Ce dossier vous permettra de choisir vos candidats en toute connaissance de cause.

La validation par le Grand Conseil du projet de Plan Directeur Cantonal 2030 ainsi que du projet de loi sur la densification des zones de développement vont changer fondamentalement et rapidement la physiologie et le cadre de vie de notre canton. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé notre audition devant la Commission d'Aménagement du Grand Conseil, LAQUELLE NOUS A ÉTÉ REFUSÉE! Nous dénonçons ce grave déni démocratique et nous ne nous gênerons pas pour le faire savoir. Au besoin, nous mènerons les actions adéquates.

facile d'accès. Il explique nos buts, notre organisation, nos permanences et répond aux questions les plus fréquentes qui nous sont posées. Il méritera peut-être d'être encore précisé par rapport aux prestations de nos partenaires. D'ailleurs, à cet égard, j'ai le plaisir de vous informer que des accords très attractifs avec d'autres prestataires de services sont sur le point d'être conclus. Nous profiterons certainement de la conclusion de ces accords pour préciser et bien rappeler les avantages que nous avons su ménager à l'ensemble de nos membres.

Qu'il me soit permis ici d'exprimer mes remerciements aux membres de la commission Marketing, Développement et Recrutement, en particulier à son Prési-

dent Gérard Produit, et à notre jeune responsable de l'informatique Edward Cassels.

La participation des habitants à l'aménagement de leur cadre de vie, ainsi qu'une prise de conscience de plus en plus large qu'une autre forme de développement plus qualitative est possible sont des considérations de base qui doivent impérativement être prises en compte par les autorités afin de repenser le développement du canton. Nous y serons très attentifs.

Faire face à tous ces défis nécessite de repenser en partie le fonctionnement du comité. Nous souhaitons concentrer et canaliser nos actions avec une efficacité accrue pour répondre aux sollicitations toujours plus nombreuses de personnes qui adhèrent à notre action à Genève et sur l'arc lémanique.

Etes-vous intéressés à intégrer notre comité pour partager vos idées, faire avancer Pic-Vert et y apporter votre contribution? Vous pouvez prendre contact avec moi à travers notre secrétariat et c'est volontiers que j'en discuterai avec vous.

Toute l'équipe de Pic-Vert, dont la composition et les portraits se trouvent sur notre site Internet, vous souhaite un très agréable été en attendant de vous retrouver à la rentrée. ■

Je formule le souhait sincère que cet outil et nos efforts nous permettront d'augmenter le nombre de nos membres car, comme le rappelle notre site dans sa page d'accueil «L'union fait la force». ■

Promotion du bois dans la construction



Laurence Naef

Interface entre l'Etat et les professionnels, l'association Lignum organise un forum sur ce thème. L'entrée est libre et les propriétaires sont également les bienvenus!

La Suisse a du savoir-faire, mais pas de matière première. Sauf le bois (et l'eau, bien sûr). Et pourtant, le pays ne l'exploite pas de manière optimale. Alors que la forêt croît de près de 9,6 millions

de mètres cubes, seuls 4,4 millions sont récoltés. A Genève, sur une forêt de 3000 hectares (dont la moitié à l'Etat), moins d'un tiers de l'accroissement est prélevé. «Nous n'exploitons de loin pas l'intérêt

de ce capital», constate Roger Beer, ingénieur-forestier EPFZ/SIA, membre du comité de Lignum-Genève et intermédiaire nécessaire entre cette «Communauté d'action régionale en faveur du bois» et l'Etat, plus particulièrement le directeur des espaces naturels et inspecteur cantonal des forêts, Patrik Fouvy.



© Etat de Genève

Une loi d'incitation existe

Et pourtant, un coup d'œil à l'historique de cette structure démontre que la motivation existe et qu'elle n'est pas nouvelle. «Lignum a été créée il y a une quarantaine d'années par l'Office fédéral des forêts et les cantons, précise Roger Beer. Son but: aider à la promotion du bois. Rapidement, les cantons ont pris le relais. Cedotec, à Mont-sur-Lausanne, est l'Office romand de Lignum, chargé du soutien technique. A Genève, le président fondateur était Eric Matthey, dans les années 80, qui a longtemps occupé le poste de directeur du Service des forêts. La présidence de Lignum-Genève a ensuite été confiée aux Conseillers d'Etat en charge du Département auquel le Service était rattaché, Pierre Wellhauser, puis Claude Haegi, qui occupe toujours cette fonction.» Suite au regain d'intérêt pour le bois et la nécessité d'utiliser la production indigène, le canton s'était déjà doté, dans sa loi sur les forêts de 1999, d'un article ►

Patrik Fouvy, inspecteur cantonal des forêts du canton de Genève.

EXPOSITION ET FORUM LIGNUM

Le bois dans la construction

du 22 mai au 7 juin

vernissage 28 mai 2013 dès 17:00

hepia / aula

forum 28 mai 2013 dès 17:30

hepia / aula

© Photo Lignum Comme Client

1^{er} prix Région Ouest - Prix Lignum 2012, Forum du Mont-Noble - www.prixlignum.ch

forum mont-noble

L'avenir est à créer

Hes·SO GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

lignum
GENÈVE

FEDRE

lig
num

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE
ROUF TERNERAS LAM

h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

EXPOSITION DES PRIX LIGNUM SUISSE 2012

Travaux récompensés par un prix ou une mention
du lundi 22 mai au vendredi 7 juin 2013

- vernissage, mardi 28 mai 2013/hepia/aula/17:00
en présence de Madame Michèle Künzler, Conseillère d'Etat, DIME

FORUM LIGNUM

Intérêt et encouragement à l'utilisation du bois dans la construction
(notamment motion parlementaire 2023-A et ses perspectives)

- mardi 28 mai 2013/hepia/aula/17:30 – 20:00
avec la participation de M. François Longchamp, Conseiller d'Etat, DU

Programme

- Ouverture du Forum
- Pourquoi construire en bois? Jean-Loup Patriarche,
Agence internationale d'architecture, d'urbanisme et d'ingénierie, Chambéry, Paris & Montréal
- Le bois: point de vue d'un architecte, Jean-Pierre Stefani,
architecte, ancien président de la FAI (Fédération des architectes et ingénieurs)
- De la volonté politique à la réalisation pratique, François Longchamp,
Conseiller d'Etat, Département de l'urbanisme
- Un marché pour le bois: l'assainissement des bâtiments, Markus Mooser, Cedotec/Lignum - Lausanne
- Présentation de la motion du Grand Conseil 2013-A (Promotion du bois dans la construction),
Christina Meissner, députée et co-auteur de la motion
- Débat
- Conclusion Claude Haegi, président Lignum-Genève
- Verrée

h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

Rue de la Prairie 4
1202 Genève
filiale Génie civil

Tél. +41 (0)22 546 24 00
www.hesge.ch/hepia

Alarme Sécurité Vidéo

ASV Alarme Sécurité & Vidéo SA

DEVIS
GRATUIT

Service technique
7 jours / 7 - 24h/24h

- SYSTEME D'ALARME
- SURVEILLANCE VIDEO
- CONTROLE D'ACCES

ASV Alarme Sécurité & Vidéo SA Ch. de la Pallanterie 7 - 1252 Meinier
www.asv-sa.ch e-mail: info@asv-sa.ch Tel: 022 772 11 11



MENUISERIE - EBENISTERIE
AGENCEMENT

René Jemmely Sàrl

Membre PIC-VERT

255, route de St-Julien
1258 PERLY

Tél. 022 - 771 44 74
Natel 079 - 606 30 60



La chaleur
sous toutes ses formes



Mazout, diesel, carburants, station service 24/24, charbon,
bois de cheminée, charbon de bois, gaz, location de grills/broches,
révision de citernes.

Chemin de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50 • Fax: 022.343.14.41
info@bosson.ch • www.bosson.ch

Depuis 45 ans, des travaux de 1^{ère} qualité



PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CREPIS & DECORATION

Devis gratuit
TVA offerte pour les membres
de Pic-Vert (soit 8% de rabais)

079/301 00 02 ou 022/793 20 36

Cp 162 - 1213 Pt-Lancy 1 / eltschingerp@bluewin.ch

IP Inter Protection
Technology
Système CEC™

Assainissement de conduites



Certifié ISO 9001:2000



Nous sommes la seule et unique entreprise en suisse à avoir la norme NSF 61 (lien sur notre site internet) et les Brevets CH698397B1 et CH698398B1 pour un assainissement de conduites avec une résine époxy en suisse.

Nous sommes la seule et unique entreprise brevetée à exécuter le travail dans les deux sens pour une qualité irréprochable et une protection contrôlée de vos conduites.

Inter Protection SA

6 rue de Savoie - 1207 Genève

+41 22 735 42 72 / +41 78 911 26 65

g.vatchev@interprotection.ch



Pour plus d'information : www.interprotection.ch



Fenêtres • Portes • Volets • Vitrierie
Rénovation et Neuf

Bois • Bois / mixte • PVC • Aluminium



GS Windows SA

Chemin du Château-Bloch, 17

Case Postale 60

1219 LE LIGNON

Tél. 022 796 99 64 • info@gswindows.ch • www.gswindows.ch



METRY SA

MAÇONNERIE
TRANSFORMATION
RÉNOVATION
ENTRETIEN DE BÂTIMENT

Tél. 022 348 17 46 Fax 022 348 17 00
Natel 079 301 11 88

Ch. du Bois-des-Arts, 51 — 1226 Thônex / GE

stipulant qu'il s'engage à appuyer les efforts tendant à l'utilisation du bois indigène; et d'un règlement d'application qui incite les pouvoirs publics à examiner pour ses projets des variantes bois. Pour Lignum-Genève, cet engagement représentait clairement une motivation à jouer sa partie.

C'est ainsi que le rôle de Lignum n'a pas été négligeable dans la décision finale de construire la Halle 6 de Palexpo en bois, alors que, pour des raisons financières, la commission des travaux du Grand Conseil avait dans un premier temps opté pour une structure métallique. «Aujourd'hui, tout le monde se félicite, et ce bâtiment sert d'exemple pour affirmer que ce matériau est fiable, y compris sur de grandes portées», remarque Roger Beer. Depuis, plusieurs bâtiments publics, notamment des écoles, ont été construits partiellement en bois. «Si possible du bois indigène, évidemment. Mais, s'il provient de forêts étrangères, nous veillons à ce qu'elles répondent aux critères de développement durable.» Quant au bois genevois, il n'est malheureusement pratiquement pas encore exploitable pour la construction, la forêt ayant vieilli trop longtemps en taillis (lire l'article sur les associations de propriétaires privés). La production est presque entièrement dévolue à l'énergie. «Aujourd'hui, ajoute Patrik Fouvy, il faut penser Grand Genève et région Rhône-Alpes, où les réservoirs de forêts sont importants et qui sont à des distances encore modérées en terme de transport et de bilan carbone.»

Les constructions en bois sont insuffisantes

Cependant, l'effort n'est pas encore suffisant, raison pour laquelle des députés ont déposé l'an dernier une motion visant à relancer l'Etat afin qu'il s'engage davantage dans les constructions en bois, en privilégiant le bois indigène suisse. Motion qui a été bien accueillie par l'Exécutif. Reste à voir ce qu'il en sera dans l'avenir.



Lignum compte bien jouer son rôle d'acteur promotionnel. A l'exemple du forum organisé le 28 mai à l'Hepia (voir programme ci-contre).

«Pour nous, Etat, Lignum est un partenaire indispensable pour la promotion du bois de construction, en particulier pour sensibiliser et valoriser les professionnels de tous les métiers du bois, du bûcheron aux cuisinistes, en passant par les menuisiers et les charpentiers. En effet, tout ce qui est transformation du bois et aménagements intérieurs représente une bonne part de ce marché. L'ensemble de ces métiers représente tout de même 1000 postes équivalents plein temps sur le canton, compte Patrik Fouvy. Ce n'est pas rien! Mais il faut faire évoluer les connaissances dans ce domaine. La construction en bois manque encore de normes, la phase préparatoire est plus compliquée, elle doit être davantage anticipée. Et pour l'heure, les architectes pensent souvent qu'ils ont moins de chance de remporter des concours. C'est donc toute une réflexion qu'il s'agit d'entamer.»

Afin de clarifier le partenariat entre la Direction générale de la nature et du pay-

sage (DGNP) et Lignum, Patrik Fouvy a proposé d'établir un contrat de prestation de deux ans, actuellement en cours de finalisation. Dans ce cadre, Lignum-Genève, qui compte aujourd'hui une soixantaine de membres, s'emploie à rassembler les métiers du bois et à fournir les outils nécessaires pour que la promotion du bois ne soit pas que théorique. «Notre structure a la légitimité pour fédérer les professionnels du canton. Les métiers du bois sont multiples. Il est nécessaire, pour avancer, que les uns et les autres se connaissent, proposent des solutions communes, se stimulent les uns les autres», insiste Roger Beer. ■



Adresse de Lignum-Genève :
Charpente-Concept
288 bis route de St-Julien
CH 1258 Perly
Tél. 00 41 (0)22 721 10 00
Fax 00 41 (0)22 721 10 01
contact@charpente-concept.com
Président de Lignum-Genève: Claude Haegi
Délégué permanent: Thomas Büchi

Les propriétaires de forêts ont aussi leur association

Laurence Naef

Pour aider les privés et améliorer la gestion de la moitié des bois genevois, quatre entités ont vu le jour.

Après avoir été pillées pendant la guerre, les forêts genevoises n'ont pratiquement plus été exploitées pendant plus de cinquante ans. Conséquence, les taillis appauvris et de mauvaise qualité ont poussé comme ils ont pu et les rares beaux fûts n'ont pu que trop rarement être mis en valeur. Depuis une quinzaine d'années maintenant, l'Etat (qui possède la moitié des forêts du canton, elles-mêmes recouvrant 11% de la surface) a réalisé des plans de gestion afin de régénérer ses bois.

Reste l'autre moitié de ce patrimoine, propriété de communes et de privés. Contrairement aux terrains de l'Etat, les bois privés sont - à quelques exceptions près - extrêmement morcelés. Des milliers de propriétaires ne possèdent que quelques parcelles, souvent petites. Il ne leur est pas toujours évident de s'en occuper.



© Vivien - Fotolia

Veyrier fonctionne en circuit fermé

Forts de ces constats, des forestiers ont lancé le projet d'associations de propriétaires dans le but de défendre leurs inté-

rêts et de les aider dans la gestion de leurs biens, d'entente avec le Service cantonal des forêts (qui reste le seul compétent au martelage des arbres à abattre). Il existe actuellement quatre associations de dimensions très différentes. Chacune a son histoire. La plus ancienne est aussi la plus petite: née avec ce siècle, elle n'est active que sur une seule commune, Veyrier, sur laquelle règnent 86 hectares de forêts, dont 70 appartiennent à des privés. Une trentaine de propriétaires sont membres de l'association. Ils s'en sont remis à un seul exploitant, un agriculteur et entrepreneur forestier qui suit le plan de gestion de l'association, lui-même conforme au plan directeur forestier. Avec une équipe de bûcherons, il coupe chênes et pins principalement, les transforme en plaquettes pour alimenter le réseau la chaufferie de Bois Gourmand (école communale, école juive, habitations privées, local de la voirie). Cela représente entre 400 et 600m³ de bois ronds par an. Les propriétaires membres de l'association paient une cotisation de 50 francs par an. Une convention est signée lorsqu'il y a un abattage sur leur parcelle. En principe, le plan de gestion prévoit un retour sur les forêts tous les quinze ans.



© L. Naef



© C. Mérisier

La nécessité d'une opération blanche

La deuxième association de propriétaires de forêts, créée en 2007, concerne les communes de Gy-Jussy-Presinge. Dans ce cas, ce sont les communes, inspirées par l'exemple de Veyrier, qui se sont mises d'accord pour aller à la recherche des propriétaires privés. La grande majorité est désormais membre de l'association. Le massif forestier couvre 620 hectares, dont plus de la moitié est en mains cantonales. Les plans de gestion, tant de l'Etat que des privés, sont maintenant sous toit. Comme partout, la question cruciale est celle de l'intérêt qu'il y a à entretenir sa forêt. Pour les propriétaires, il faut au moins que l'opération soit blanche, que le travail des bûcherons soit payé par la vente du bois. Dans ce secteur, l'Etat lui-même a peine à assurer cet équilibre, au vu des coûts d'exploitation toujours supérieurs au prix du bois d'énergie et à la rareté des grumes de qualité. A savoir que du bois de feu se vend entre 55 et 60 francs le mètre cube, tandis que du bois de construction peut atteindre 200 francs le mètre cube.

L'Etat travaille sur la base de contrats de prestation avec la Confédération. Cela permet d'obtenir des dédommagements lorsque la biodiversité est préservée (lisière de forêt, îlot de vieux bois, protection d'une espèce floristique ou faunistique), pour la stabilisation et la régénération de la chênaie ainsi que pour les soins aux jeunes peuplements. Grâce aux

associations, ce soutien financier est également accessible aux forêts privées. Ainsi encouragée, la sylviculture abandonne désormais l'ancienne pratique de la coupe à blanc et se dirige plutôt vers la gestion en futaies irrégulières, une pratique qui permet de régénérer la forêt de manière diversifiée et de favoriser le développement de beaux arbres.

Boostée par la chaufferie de Cartigny

La troisième association a été créée peu après, entre 2007 et 2008, alors que Cartigny lançait sa chaufferie à bois destinée à alimenter tout le village. C'est celle qui recouvre le plus vaste territoire, le Mandement et la Champagne, soit 17 communes d'Onex à Meyrin. Cela représente plus de mille propriétaires potentiels, du grand propriétaire de bois comme ceux de Merdisel, à l'agriculteur en passant par le citoyen qui ne sait plus vraiment où se situe son lopin. C'est dire la complexité de la tâche pour réunir tout ce monde (une soixantaine de membres pour le moment), admet Philippe Poget, ingénieur forestier et secrétaire exécutif des associations, mandaté par elles pour organiser les travaux. Une tâche qui consiste, notamment, à lancer des appels d'offres pour chaque chantier en respectant les critères de développement durable (social, environnemental, économique) et la certification FSC. Les travaux forestiers se font ainsi en ménageant les sols et le peuplement res-

tant; les gros engins, adaptés au terrain, ne roulent que sur les layons préalablement ouverts et tapissés de branches.

La quatrième association date de 2012 avec, pour ambition de regrouper les propriétaires forestiers privés de la rive droite du lac, du Grand-Saconnex à Céligny. Pour l'heure, une cinquantaine de propriétaires privés se sont intéressés à adhérer. «Dans les faits cependant, les travaux commenceront en priorité dans les massifs communaux de Versoix et de Collex, qui ont déjà élaboré leurs plans de gestion», détaille Philippe Poget.

Il a fallu, certes, plus de dix ans pour en arriver là, et il faudra encore du temps pour que toutes les forêts privées entrent dans le processus d'une régénération gérée de manière concertée. Certaines resteront encore longtemps à l'abandon, sauvages, touffues et affaiblies (être membre d'une association ne contraint pas le propriétaire à une exploitation de son bois). Mais à l'heure où l'utilisation de cette matière renouvelable a retrouvé ses lettres de noblesse, de tels regroupements ne peuvent être que bénéfiques à la forêt genevoise. ■

Pour toute information sur les associations de propriétaires de forêt:

Secrétariat exécutif des associations de propriétaires forestiers
Bureau d'études Poget & Meynet
7, chemin du Fief-de-Chapitre
1213 Petit-Lancy
022 870 19 16

« Construire en bois, c'est une responsabilité citoyenne »

Laurence Naef

Hervé Dessimoz ne manque pas d'arguments: coût, rapidité d'exécution, bilan carbone, développement durable...



«Construire en bois, c'est une responsabilité citoyenne!» L'architecte Hervé Dessimoz n'y va pas par quatre chemins. Mais on le sait, il est devenu un passionné en travaillant avec Thomas Büchi sur le Palais de l'Equilibre et, plus récemment, en réalisant le refuge du Gôter, un véritable exploit. Pour autant, affirme-t-il, «je ne me suis pas spécialisé; je propose, le client dispose.» S'il désire que sa maison soit en briques, en béton et en acier, l'architecte dessinera les plans avec autant de plaisir.

Mais voilà, estime-t-il, du bois il y en a. Beaucoup. Et les forêts sont sous-exploitées. Exemple: la forêt suisse produit 800 mètres cubes de bois par heure. «Il en a fallu 2300 pour monter le Palais de l'Equilibre; ce qui signifie que l'on pour-

rait sans problème en faire un toutes les trois heures!» Une comparaison qui frappe, c'est sûr. Il y a donc responsabilité citoyenne à utiliser le bois, si possible indigène, pour construire.

La filière bois offre du travail en Suisse

Hervé Dessimoz n'est pas à cours d'arguments. Tout d'abord, en utilisant le bois suisse, on offre du travail aux hommes du pays. En développant mieux la filière, on pourrait même recréer des entreprises qui ont dû fermer par le passé, comme les scieries, et en créer de nouvelles. Les bûcherons, les scieries, les boîtes spécialisées dans le lamellé-collé, le préfabriqué, les cuisines.



Le bois fixe le carbone. Même si l'on compte le transport, le bilan carbone redevient positif dès la maison construite. Par rapport à un bâtiment en dur, il n'y a pas photo. «Le béton nécessite du gravier que l'on va chercher de plus en plus loin avec des camions, et cela en creusant d'énormes trous dans le paysage. Ce n'est pas une méthode correspondant au concept de développement durable.»

De nos jours, on peut utiliser pratiquement toute la matière, sauf l'écorce. Les planches extraites des grumes bien sûr, mais aussi les copeaux dont on fait des panneaux pour l'intérieur des maisons et les petits déchets qui sont compactés en laine de bois servant à l'isolation, beaucoup moins cher que la traditionnelle laine de roche. Elle se révèle excellente tant du point de vue thermique que phonique.

20% meilleur marché en moyenne

Pour l'architecte, un des arguments de poids est la rapidité d'exécution. «Les éléments, notamment en lamellé-collé, sont fabriqués en atelier. Ainsi, une partie de la construction ne dépend pas de la météo. Quand il faut dix mois pour construire une maison en dur, il n'en faut que six pour une construction de mêmes dimensions en bois.» S'agissant du prix, il est en moyenne 20 % moins meilleur marché, estime-il. Une économie qui se réalise sur le prix de revient et le temps réduit qui est dévolu à la construction. Seules des finitions esthétiques particulières peuvent ensuite relever ce coût de base. Pour justifier la réalité de cette économie, Hervé Dessimoz se réfère notamment à la construction de l'extension de l'école de Chancy, réalisée en un an (cf images).

Les façades en bois préfabriqué de cette dernière sont revêtues de plaques de verre légèrement translucide. «Il s'agit d'un nouveau procédé très ingénieux qui absorbe



l'énergie solaire, explique l'architecte. Un vide d'air est réservé entre le vitrage de 4 mm d'épaisseur et une couche de laine de bois rainurée, de telle sorte que le soleil d'hiver puisse pénétrer et que la chaleur soit emmagasinée. Ce système a pour avantage d'augmenter la performance énergétique du bâtiment.» Un argument en faveur de «la responsabilité citoyenne» qu'il défend.

Ce procédé permet aussi de protéger la façade en bois. Cet argument n'est pas négligeable tant il est vrai que tout le monde n'a pas envie de voir les murs de leur maison vieillir. «Le bois traité est une bonne solution, mais il faut l'entretenir régulièrement en lui redonnant une couche de vernis. Des essences comme le pin d'Oregon sont privilégiées lorsque l'on veut laisser le bois prendre sa couleur naturelle, en l'occurrence dans les gris. Idem pour le mélèze ou le Douglas.» Ainsi, différents bois permettent de se passer de peinture. Sinon, si l'on veut privilégier le bois indigène, ce sera principalement le sapin bien sûr. Enfin, un autre système de protection existe avec la pose de panneaux en résine ou en eternit coloré.

La culture du bois est encore très marginale

Le bois existe, les solutions aussi. Le bilan énergétique et le bilan carbone sont plutôt bons. Alors, pourquoi ne construit-on que très peu en bois dans notre région? «C'est une question de culture, affirme Hervé Dessimoz. C'est une pratique plus fréquente en Suisse allemande. En conséquence, il y a plus de firmes, donc plus de choix. C'est l'engouement pour les pavillons préfabriqués qui en est à l'origine. La technologie existe, ce n'est pas le problème. Ce qui manque, c'est la motivation, la formation, les programmes d'études. Je constate que la réalisation du Palais de l'Equilibre a donné un vrai élan pour la construction en bois. Mais c'est, à mon sens, largement insuffisant. Il faut aussi que les gens découvrent et comprennent que les maisons que l'on peut faire maintenant n'ont rien à voir avec les villas traditionnelles américaines qui ne sont pas du tout durables.» ■

Design d'architecte : le lit Templier !



Christophe Ogi
Architecte HES, Eco-Logique.ch

Dans une carrière d'architecte, il n'est pas rare d'être sollicité une fois ou l'autre pour concevoir un «meuble d'architecte». Bien souvent, ces meubles deviennent des références; qui n'a jamais entendu parler de la chaise «Le Corbusier» ou du fauteuil «Mies Van der Rohe»? Pourtant, si ces objets excitent la convoitise des collectionneurs, ils ne sont pas toujours pratiques ou confortables. Lourdes et encombrantes, les chaises «Botta» ne sont pas particulièrement avenantes pour les tibias lorsque l'on s'y cogne... Aïe!

Plus qu'un lit: un jeu de construction !

Bref, comme la conception de meubles ne semble pas être le fort de notre profession, à l'approche du 10^e anniversaire de notre bureau, nous avons décidé de relever le défi.

Voici «notre» meuble d'architecte: il s'agit d'un lit en bois non traité, sans vis ni colle (Et non: sans vices, Nicole...). Le principe consiste à emboîter les traverses par un système d'encoches. La stabilité est assurée par la multiplication des assemblages. L'ensemble ne comprend que 3 éléments différents: les longerons, les lattes et les pieds. Ce simple jeu de construction est, du coup, facile à produire en série, facile à monter ou à transporter et encore plus pratique à réparer, si l'un de ses composants venait à être endommagé.

Autant plier...

Si ce lit s'appelle lit «Templier» ce n'est pas parce qu'il existe de multiples façons de le plier... mais parce qu'il est conçu sur la base de la géométrie harmonique, dite aussi géométrie sacrée. Cet art des nombres, de la mesure et des proportions, était bien connu et maîtrisé de ces chevaliers bâtisseurs qui ont fait couler tant ...d'encre. Ainsi, c'est avec délectation que le propriétaire de ce lit pourra, en cas d'insomnie, en mesurer à loisir les différents éléments et découvrir les rapports de proportions qui s'y cachent, tels que le nombre d'or ou le nombre d'or au carré ou bien d'autres nombres symboliques...





Et le confort dans tout ça ?

Eh bien, actuellement au banc d'essai (test-bed en anglais) depuis novembre dernier, ce lit semble donner toute satisfaction à son concepteur qui dit : « mieux s'y reposer que sur un sommier traditionnel bardé de visserie métallique ». En effet, celui-ci génère un micro champ électromagnétique qui, entrant en conflit avec le champ éthérique de notre organisme, augmente le temps de récupération. Au niveau du confort, la souplesse du matelas compense suffisamment la raideur des lattes, l'impression dégagée est d'être bien soutenu dans son sommeil.

Un produit démocratique ou élitiste ?

Avec la simplicité de production des pièces, il s'agit véritablement d'un produit pouvant être facilement réalisé en série et vendu à un prix abordable. Cependant, notre bureau n'ayant pas pour ambition de concurrencer « Vitra » ou même « IKEA » nous n'allons vraisemblablement produire qu'une série limitée destinée en priorité aux initiés amateurs de nombres plus que de chiffres. ■



Santé de l'habitat

COV : Composés Organiques Volatiles tels que benzène, formaldéhyde, éther de glycol... Des meubles à la peinture en passant par les produits de nettoyage, nous ingérons régulièrement dans notre propre habitat quantité de poisons cancérigènes. Même dans notre monde industrialisé, il est possible d'employer des matériaux sains. Quelques exemples : peintures pour boiseries à base de yogourt, peinture à l'argile pour les murs, vernis cellulosique naturel ou imprégnation à l'huile de lin pour le bois, moquette naturelle en laine de mouton non traitée pour la chambre à coucher, etc. La qualité de l'air ambiant est nettement perceptible et contribue ainsi au bien-être et à la santé des occupants.

L'air intérieur est généralement plus pollué que l'air extérieur

Plus un espace est chauffé, plus il y a de poussière. Au niveau de l'hygrométrie, un taux d'humidité qui varie entre 40% et 60% est normal. Si les murs sont localement refroidis (ponts de froid) se forment alors des taches de condensation propices au développement des moisissures. Celles-ci dégradent la qualité de l'air car elles provoquent en plus de l'odeur désagréable, allergies et infections respiratoires. Pour éviter de respirer à l'intérieur les polluants de l'extérieur, il convient de filtrer et de contrôler le renouvellement de l'air. Il faut aussi se méfier du radon, un gaz radioactif qui se propage dans certains sous-sols et resurgit dans les caves. L'inhalation régulière de ce gaz peut provoquer le cancer. Il convient de bien connaître la région où l'on construit et de prendre les mesures appropriées.

Une maison saine est une maison qui respire

Pour atteindre une performance énergétique de l'enveloppe, la plupart des ingénieurs thermiciens s'acharnent à rendre le bâtiment étanche (notamment obligatoire pour l'obtention du label Minergie) mais ce n'est pas inéluctable. Un mur doit permettre l'échange d'air tout en retenant l'humidité.

Pour en savoir plus : consultez notre permanence Architecture / Energie (cf page 3).

La nature en ville, un état d'esprit

Laurence Naef

Née à Chêne, la Charte des Jardins essaime dans les propriétés citadines. Exemple au Petit-Saconnex



Une partie du quartier du Mervelet, au Petit-Saconnex, n'est pas encore immédiatement menacée par la densification des habitats. On y trouve des maisons individuelles et, premiers du genre à Genève, des bâtiments contigus de deux logements. Survivance d'une mode remontant aux années des constructions - 1920 et suivantes -, on y voit beaucoup de conifères. Les surfaces des jardins ont entre 1200 et 1500 mètres carrés. Si certains sont très entretenus, d'autres sont proches de l'esprit prôné par la Charte des Jardins.

L'enchantement d'une prairie fleurie

C'est dans une telle propriété que nous avons promené notre regard en compagnie de sa propriétaire Anita. Le joli

emblème en bois, avec son hérisson hébergeant sur son dos un oiseau et tenant en sa bouche une fleur, est accroché au petit portail du jardin. Cela indique que les habitants se sont engagés à respecter les principes de la Charte. Première preuve, déjà visible de la rue: la prairie fleurie de belle dimension accueille insectes et papillons dès la fin mai. Elle ne sera fauchée à la faux que fin juillet, lorsque marguerites, scabieuses, sauges, trèfles, pimprenelles et achillées auront achevé leur floraison. «Cela évite de tondre tout le temps et permet aux petits rongeurs de vaquer à leurs occupations en toute tranquillité. Mais c'est surtout très beau, affirme Anita. Chaque année, le pré s'enrichit de nouvelles fleurs sauvages qui viennent là parce qu'elles y trouvent le milieu adéquat.» Voilà une prairie sèche qui mérite son nom.

Lorsque le couple a acheté la propriété il y a huit ans, il a tout de suite décidé d'installer la géothermie ainsi qu'une cuve de récupération de l'eau de pluie du toit. D'une contenance de 9000 litres, elle a été placée sous la future prairie. «Nous avons dû abattre un immense sapin bleu, que nous ne trouvions par ailleurs peu en rapport avec le type de jardin que nous voulions développer. Puis, étant donné que toute la surface a été retournée et creusée pour enfouir la cuve, nous avons profité pour l'ensemencer en prairie fleurie.» La terre en surplus a servi à constituer un monticule côté rue sur lequel ont été replantés arbres et arbustes indigènes qui forment maintenant une jolie haie accueillante pour les oiseaux. Quant à l'eau récupérée, elle est employée pour l'arrosage, le lave-vaisselle et le linge. Nécessaire au début des plantations

surtout, l'arrosage automatique a été installé dans les endroits stratégiques. «Mais nous l'avons couplé avec un détecteur automatique de pluie, afin de le limiter au strict nécessaire», précise Anita. Avec les années, les buissons s'étant bien enracinés, il n'est presque plus nécessaire.

Arbustes indigènes dans la haie

En limite de propriété, les clôtures sont anciennes et symboliques pour laisser passer la petite faune heureuse de transiter d'un jardin à l'autre. Comme le veut la Charte, les hérissons peuvent errer où bon leur semble et, l'automne venu, trouver un recoin plein de feuilles mortes pour passer l'hiver. Car, chez Anita, on ne ramasse pas systématiquement les feuilles et le bois mort. Tout cela se composte gentiment avec le temps, sous les haies composées d'arbustes indigènes: noisetiers pour les écureuils, ifs, buis, ilex, cornouillers, lilas, vieux pommiers. «Si nous avons dû couper un imposant hêtre pourpre derrière la maison (lui aussi remplacé par d'autres plantations), nous avons gardé l'orme. Cette espèce menacée est devenue très rare à Genève.»

Séparant la maison de la prairie, une butte accueille quantité de plantes variées, dont la majorité est indigène. «Je voulais que ce jardin, situé plein sud, ne nécessite pas des quantités d'arrosages et d'entretien. J'ai acheté pas mal de plants à la pépinière Fillipi, au sud de la France, spécialisée dans les plantes méditerranéennes. J'ai réalisé un panachage avec des fleurs de chez nous,



© L. Néf

de sorte à avoir des floraisons presque toute l'année. Intercalées, diverses sortes de graminées, servent en séchant de paillis naturel qui retient l'humidité.»

L'accueil de la petite faune

Lorsque les déchets ne se compostent pas tout seuls au sol, Anita les broie. Et les entrepose dans un coin du jardin où tas de cailloux, de briques, de vieilles tuiles permettent aux crapauds et grenouilles de se cacher. Il y aurait la place de creuser une mare pour qu'ils puissent se reproduire là, mais il n'y en a pas. «Nos enfants étaient jusqu'à maintenant trop petits. Je ne voulais pas prendre de risque. Mais nous y songeons. Cependant, plusieurs jardins environnants ont des points d'eau. Je ne doute pas que nos batraciens savent les trouver quand la saison de la reproduction est venue pour eux.» C'est d'ailleurs dans l'esprit de la Charte des jardins que chacun fasse en sorte que la petite faune puisse se déplacer facilement et être accueillie aussi bien au-delà de sa seule propriété. A cet égard, le quartier du Mervelet est un exemple.

Pour se déplacer dans le jardin, les cheminements sont en pavés sans jointures hermétiques. Les rares éclairages, qui attirent les papillons de nuit dont se régalaient les pipistrelles, sont modestes et à énergie solaire, un autre geste important en faveur de la nature en ville. A l'arrière du jardin, le soleil est suffisant pour avoir un petit potager avec des tomates, des groseilliers, des framboises, des courges, des plantes aromatiques, le tout nourri d'engrais évidemment vert. «Je n'ai pas le temps pour davantage, mais je vais installer des ruches et travaillerai avec une voisine. Pour cela, je prends des cours d'apiculture», annonce Anita qui a beaucoup appris en réalisant son jardin respectueux de l'environnement. Un jardin que pics, geais, mésanges, chardonnerets, verdiers et autres rouge-queue noirs fréquentent, comme les renards, les lapins, les chauves-souris. La nature, traitée ainsi, est parfois encore plus riche en ville qu'à la campagne.

L'an dernier, Anita a accueilli le public dans son paradis écologique dans le cadre de l'action «Jardins ouverts» en faveur du Centre social protestant. ■



Pour en savoir plus sur la charte des jardins
www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins
ou consulter le journal Pic-Vert de mars 2011



Le temps est venu de construire avec et non contre les habitants



Christina Meissner
Secrétaire générale

L'article du Temps du 20 avril 2013 tombe à pic. Il rend public ce que l'autorité s'acharne à ne pas vouloir voir ni admettre. Sa vision de l'évolution urbanistique du cadre de vie ne correspond plus à celle de ceux qui l'habitent. Pour faire entendre leur voix, les habitants s'organisent en association, les associations s'organisent en réseau et s'entraident pour défendre le cadre de vie de leurs membres. Et plus la vision est imposée, plus le mouvement prend de l'ampleur.

Pic-Vert pratique le principe de longue date, avec 40 associations partenaires issues des communes urbaines et suburbaines du canton de Genève. Les informations s'échangent, les bonnes idées aussi. Elles se précisent et sont partagées. Face à une croissance quantitative imposée, l'entraide est essentielle pour préserver une qualité de vie à laquelle nous sommes tous attachés et qui est le moteur de notre action.

Le 15 avril, les délégués des associations partenaires de Pic-Vert ont ainsi pris le temps d'analyser le nouveau plan directeur cantonal 2030. **Aucune des remarques conceptuelles ou territoriales émises par les collectivités locales, les associations et les habitants n'ont été prises en compte par le canton ou si peu.** Il n'est pas question d'attendre la validation et la mise en œuvre des mesures sur le terrain pour agir. Les leçons ont été tirées des moyens, - essentiellement juridiques-, utilisés jusqu'à présent pour influencer l'aménagement. Il est temps d'en imaginer de nouveaux pour permettre aux habitants de continuer à vivre comme ils le souhaitent

dans leur quartier tout en admettant sa transformation.

Ce n'est que par une participation des habitants concernés à l'élaboration de la planification de leur quartier que l'on y parviendra.

Les autorités cantonales, Conseil d'Etat et Grand Conseil, ne le souhaitent pas (encore) et préfèrent refuser ou ignorer les textes qui proposent d'aller dans cette direction novatrice. Ils préfèrent exclure les associations des groupes de réflexion (voir lettre écrite au Conseiller d'Etat François Lonchamp ci-contre), des concours, de la planification, en bref de l'ensemble de la procédure. Mais au niveau des communes, certaines ne doutent déjà plus de la pertinence du processus participatif et le soutiennent. La société civile est en mouvement, elle attend des autorités exécutives et législatives qui la représentent de tenir compte de ses attentes. Les élus futurs candidats auraient tort de ne pas écouter celles et ceux qui, le 6 octobre 2013, seront appelés à élire leurs représentants.



Editorial

Une fronde urbaine à prendre au sérieux

Par Yelmarc Roulet

D'un bout à l'autre de la région lémanique, les associations contre des projets de densification ou de création de quartiers se multiplient. Ces groupes commencent aussi à se constituer en réseau, échangent expériences et stratégies, tissent des liens personnels. Ce qui se passe dans l'agglomération lausannoise est très éloquent. et ce n'est sans doute qu'un exemple.

Une confédération des «nimby» («not in my backyard/pas dans mon jardin»), autrement dit de tous ceux qui ne veulent pas que leur environne-

ment familial change? Il serait faux de réduire le phénomène à la seule défense d'intérêts égoïstes, même si des réflexes personnels sont souvent l'élément déclencheur de la contestation.

Faut-il y voir, au contraire, l'émergence d'un vaste mouvement citoyen appelé à jouer bientôt un rôle moteur dans le développement urbanistique de la région lémanique? Il est trop tôt pour l'affirmer, mais une chose est sûre: cette fronde doit être prise au sérieux par les autorités et les promoteurs des projets.

Non seulement parce qu'elle formule une revendication légitime, la participation des

habitants à la définition de leur cadre de vie. Mais aussi parce qu'une réponse adéquate est la condition indispensable pour dépasser les blocages. Au pays de la démocratie directe, un échec comme celui de la tour de Bussigny risque, sinon, de passer du «cas particulier» à l'événement fondateur d'une série noire.

Sous leurs aspects parfois caricaturaux («des promoteurs qui ne pensent qu'à leurs bénéfices, des autorités sous influence, des technocrates sans âme»), les refus montrent à quel point les discours officiels sur la densification et l'urbanisation «vers l'intérieur» passent mal sur le terrain.

La première se concrétise en intentions trop massives, la seconde suscite le rejet d'une périphérie qui n'a pas envie de devenir ville.

L'intérêt général impose pourtant de faire face à la croissance démographique, de créer des logements, d'investir dans les quartiers, de préserver le paysage non construit. Des formes de participation sont à inventer, des exemples à suivre. Les promoteurs devront admettre que la concertation puisse porter sur l'opportunité, pas seulement sur les détails, et les autorités revenir avec plus de force leur rôle de pilote en s'appuyant sur la population. ► Page 7



M. François LONGCHAMP
Conseiller d'Etat chargé du DU
CP 3880
1211 Genève 3

Genève le 26 avril 2013

Concerne : Demande de participation à la task force PLQ

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Après avoir repris le département de l'urbanisme en 2012, vous avez constaté que la procédure d'adoption des PLQ (plans localisés de quartier) et la médiocrité des barres d'immeubles qui en résultaient n'étaient pas satisfaisantes. Ainsi, en début d'année 2013, vous avez mis sur pied une task force afin de revoir la procédure et de manière plus générale les PLQ. Nous en sommes heureux.

Notre association et sa quarantaine d'associations partenaires partagent votre constat et estiment elles aussi qu'il faut changer la manière d'élaborer les PLQ en incluant dès le début du processus les habitants et donc l'ensemble des propriétaires concernés. Actuellement, ces derniers découvrent à l'enquête publique seulement le PLQ qui les touche et ne peuvent, de fait, formuler des propositions que tardivement. Le PLQ ayant déjà fait l'objet d'une longue démarche, ces propositions ne sont que très rarement prises en compte sous peine de remettre tout l'ouvrage sur le métier. Frustrés, les habitants propriétaires se rabattent sur la seule alternative qui leur reste, la procédure juridique d'opposition. Il est temps de trouver des solutions constructives !

En tant qu'association représentant plus de 3'000 propriétaires individuels dans des zones primaires ou de développement de ce canton, Pic-Vert est très étonnée de n'avoir pas été invitée à participer aux réflexions menées par la task force mise en place. Dès lors, nous nous permettons de prendre l'initiative de vous demander formellement de participer à cette task force. Nous sommes en effet convaincus que des solutions à même de faire évoluer la réflexion de manière positive pour Genève peuvent être trouvées en incluant les principaux intéressés, à savoir les propriétaires individuels.

Nous espérons vivement que vous accepterez notre demande et, dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous présentons Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.


Christian Gottschall
Président


Guy Girod
Vice-Président



Envie du Plan directeur cantonal 2030 ?

Le concept du Plan directeur cantonal 2030 soumis au Grand Conseil est toujours le même : il prévoit 70'000 nouveaux emplois et 50'000 nouveaux logements pour accueillir 100'000 nouveaux habitants. Dans un canton aux finances exsangues, à la circulation bouchée où les habitants peinent déjà à trouver un emploi ou un logement pour eux-mêmes ou pour

leurs propres enfants, cette augmentation drastique voulue le gouvernement actuel ne passe pas. Pas plus que le discours politique qui justifie cette croissance pour loger NOS enfants. Compte tenu du fait que le taux de fécondité des Genevoises ne dépasse pas 1,4 enfant par femme, les quelques 1'500 logements construits annuellement suffisent amplement pour loger NOS enfants. Evidemment, si on y ajoute la croissance de la population issue de l'immigration, c'est bien plus que

le nombre d'emplois et de logements prévus qu'il faudra. Chaque année, l'afflux de milliers de personnes fuyant la crise européenne, la misère africaine, le printemps arabe, s'amplifie, et jamais il n'y aura suffisamment d'espace et de moyens pour répondre aux besoins de ces nouveaux arrivants sur notre petit territoire de 240km². Il est dès lors inacceptable que la politique actuelle, traduite dans le futur plan directeur cantonal, consiste à trouver le terrain constructible en rayant de la carte, la propriété du citoyen contribuable de longue date qui a eu pour seul tort d'investir dans l'acquisition d'une maison, et d'y vivre en payant ses impôts et en espérant un jour léguer son bien à ses enfants. Un territoire se construit avec et non contre ses habitants. En aménagement, c'est l'essence même du bon sens et en gouvernance, l'essence même du respect des citoyens. ■



Plan directeur cantonal: pour plus de détails, lire la prise de position de Pic-Vert et des associations partenaires transmise à la commission d'aménagement du Grand Conseil sur www.pic-vert.ch > Actualité > Dossier plan directeur cantonal

Participation des habitants: voir les textes déposés au Grand Conseil: PL 11112 Planification territoriale: *Pour une répartition équilibrée des compétences cantonales et communales* et M2115 Pour l'élaboration d'un plan localisé participatif au quartier des Semailles -> Site Internet: www.ge.ch/grandconseil



Durlermann sa

Installations thermiques & Energie renouvelable

• 36, rue Peillonex
1225 Chêne-Bourg

• T: 022 348 18 03
• F: 022 348 69 81
• E: info@durlermann.ch

• www.durlermann.ch

Installation | Rénovation | Entretien | Dépannage 24h/24



Energie renouvelable | Pompe à chaleur | Energie solaire

...pour la protection de l'environnement

http://www.durlermann.ch

Nouvelle Collection printemps été



EUGENE BAUD

Le couturier de votre jardin

Société partenaire de Brunschwig Group

tél : 022 889 23 23 / Place de la Gare, 1225 Chêne-Bourg, Genève / eb-shop.ch

CHAUFFER AU MAZOUT

PORTALES & BONNET

combustibles

197, rte du Mandement
1242 Satigny

Téléphone 022 753 24 00
Fax 022 753 25 35

portales.bonnet@bluewin.ch

www.portales-bonnet.ch



R. MAZZOLI S.A.

© 1966

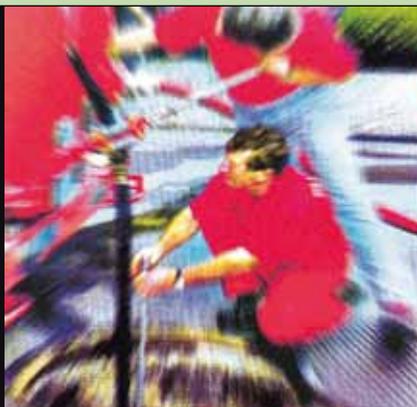
Staff - Moulage - Décoration - Plafonds suspendus

Cloisons légères - Cloisons mobiles

Chemin de la Mousse, 135 / CH-1226 Thônex

Tél. +41 (0)22 348 39 64 - Fax +41 (0)22 349 21 02

www.mazzoli.ch



mauvaises odeurs refoulements

dépannage, vidange, curage, entretien
études, conseils et réalisations

amoudruz

vidange et bâtiment sa

Rue Eugène-Marziano 23 b - 1227 Acacias
Tél 022 329 05 24 - Fax 022 320 37 02

Pétition. Marre des barres – Réinventons la Ville !

Depuis plus de 50 ans, Genève ne construit pratiquement plus que des barres d'immeubles sur tout son territoire. Ce type d'urbanisme est dépassé parce qu'il n'offre pas un cadre de vie convivial à ses habitants.

A Lancy, dans le quartier des Semailles dans lequel l'Etat veut imposer la construction de barres d'immeubles, les habitants ont prouvé qu'avec un projet alternatif, il est possible de construire plus de logements, plus rapidement, tout en offrant un quartier plus humain et convivial.

Aujourd'hui, seule une mobilisation massive des habitants de Genève peut convaincre l'Etat de commencer dès maintenant la révolution de l'urbanisme à Genève. D'abord par le quartier des Semailles, et ensuite en faisant preuve d'originalité dans tous les autres périmètres à urbaniser.



Les soussignés demandent au Conseil d'Etat de :

- Favoriser des modèles d'urbanisme alternatifs aux barres d'immeubles pour la densification du territoire, afin de privilégier la convivialité, les rencontres et la détente.
- Dans le quartier des Semailles au Grand-Lancy, concrétiser le projet alternatif des habitants pour éviter que le Grand-Lancy ne devienne un champ de barres d'immeubles.
- Appliquer la concertation avec les habitants dans tout projet d'aménagement.

	Nom, prénom	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			

Site Internet : www.marredesbarres.ch

Une pétition peut être signée par tout résident du canton de Genève, quelle que soit sa nationalité ; elle peut aussi être signée par des jeunes de moins de 18 ans. Merci de renvoyer la pétition, même si elle n'a que quelques signatures.

Formulaire à renvoyer jusqu'au 31 mai 2013 à l'adresse suivante

Association des habitants des Semailles « Les Passereaux » / p.a. Sandrine Meyer-Chanson
Chemin des Rambossions 4 / 1212 Grand-Lancy

WoodStar WS1®

Bärenstarker Familienzuwachs: Die EgoKiefer Fensterlinie WS1® in Holz/Aluminium und Holz.



Light Art by Gerry Horstetter®

Klimaschutz inbegriffen.

Ihr Spezialist:



83, Route des Tournettes
1256 Troinex
Tel. 078 613 55 50
www.charpente-forster.ch

Vorsprung durch Ideen.

EgoKiefer
Fenster und Türen
A leading brand of AFG

Nettoyage général

Nettoyage piscines, terrasses

Traitement anti-mousse

Traitement contre guêpes, fourmis, araignées

Travail soigné, devis sans engagement

Tél.: 022 736 99 00
www.francisperriard.ch



Solu Tubes

SA
Assainissement de conduites



Garantie 15 ans



STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION pour une eau propre et fluide!

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

CRÉATION - ENTRETIEN
ÉLAGAGE - ABATTAGE
ARROSAGE AUTOMATIQUE

Boschung & Fils
JARDINIERS - PAYSAGISTES Sàrl

14, rue R.-A. Stierlin - 1217 Meyrin/Genève
Téléphone: 022 782 77 35 - Fax: 022 785 61 43

CLÔTURES
FER FORGÉ
GRILLAGES
VOLIÈRES
PORTAILS
CHENILS
TENNIS

FABRIQUE DE
CLÔTURES
Fulliquet s.a

23, chemin des Pâquerettes
1213 Petit-Lancy/Genève
TÉL. 022 792 59 11 FAX 022 793 72 01

FERBLANTERIE, COUVERTURE
INSTALLATIONS SANITAIRES
CONCESSIONNAIRE GAZ

V. GINDRE & FILS SA

Ch. J.-Ph.-de-Sauvage 5
1219 Châtelaine
Pascal Gindre
Philippe Gindre

Tél. 022 796 12 44
Fax 022 796 12 43
Mobile 079 203 68 61
Mobile 079 443 29 94

e-mail: v.gindre@bluewin.ch



LA LOUPE, SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE Sàrl
Révisions - Fiscalité - Expertises

**vous apporte sa compétence
et son savoir-faire
pour résoudre vos problèmes**

3, place du Cirque - 1204 Genève
Tél. 022 320 58 80 - Fax 022 320 58 84
info@laloupe.ch

L'aménagement du territoire vaudois, un exemple à suivre ?



Michel Schmidt
Avocat

Dans le canton de Vaud, l'aménagement du territoire est décidé et mis en œuvre de concert entre le canton et les communes, comme le prévoit l'article 2 al. 1 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Cette influence communale dans l'aménagement du territoire vaudois est mise en place au travers de deux axes distincts.

Tout d'abord, chaque commune vaudoise peut adopter, par l'intermédiaire de son Conseil Communal, son propre règlement de construction et d'aménagement du territoire venant ainsi compléter la LATC et son règlement d'application.

Ensuite, il appartient à la Municipalité de rendre les décisions d'octroi ou de refus de permis de construire sur des parcelles situées sur son territoire.

Les partisans de ce système juridique d'aménagement du territoire soulignent notamment le fait qu'il garantit une proximité immédiate entre l'autorité appelée à rendre des décisions et les particuliers affectés par lesdites décisions. Ils relèvent au demeurant qu'il existe un avantage certain à confier les décisions d'aménagement du territoire à des élus locaux, dans la mesure où ces derniers connaissent de fait les exigences et les particularités de leur localité.

D'ailleurs, il est intéressant de relever qu'en terre vaudoise, certaines Municipalités avertissent systématiquement les voisins d'une parcelle sur laquelle une construction est envisagée et organisent



Vue aérienne de Coppet.

fréquemment des séances de conciliation réunissant les parties intéressées. Il en va de même pour les plans d'aménagement du territoire.

Cette information systématique trouve son fondement dans l'article 3 de la LATC qui impose à l'Etat et aux communes d'informer la population de manière appropriée sur les objectifs et les problèmes relatifs à l'aménagement du territoire.

Cette implication de la population permet d'ailleurs de désamorcer fréquemment des conflits latents de droit de voisinage.

A Genève, le processus suivi en matière d'aménagement du territoire est tout autre.

C'est le Département de l'urbanisme, autorité cantonale, qui est compétent pour analyser les demandes d'autorisation de construire et pour les accepter ou les refuser.

Les communes, quant à elles, adressent au Département de l'urbanisme leur préavis concernant les projets de construction à l'étude.

Le Département de l'urbanisme reste toutefois seul juge en la matière.

De plus, les informations relatives à ces procédures sont publiées dans la feuille d'avis officielle sans pour autant être systématiquement annoncées aux voisins directs de la ou des parcelle(s) visée(s).

Il en va de même pour les projets de déclassement de zones ou pour l'élaboration de plans localisés de quartiers, où bien trop souvent, les habitants concernés se voient mis devant le fait accompli, sans concertation préalable, engendrant ainsi chez eux un sentiment d'injustice et une volonté contestataire.

La permanence juridique reste convaincue que seul un processus participatif d'aménagement du territoire, à l'instar de celui appliqué dans le canton de Vaud, permettra à terme de faire face aux défis résultant de la croissance démographique.

Elle invite en conséquence nos lecteurs à s'enquérir régulièrement des objectifs d'aménagement du territoire visant leur périmètre et d'en discuter avec les autorités communales et cantonales pour encourager un processus participatif visant des solutions optimales. ■

Relations fiscales franco-suisse : quels impacts pour le contribuable suisse ?



Frédéric Berney, Trésorier

Il ne se passe plus une semaine sans que le sujet brûlant de la «coopération» fiscale avec nos voisins français ne fasse la une des médias.

La Suisse et la France devraient signer en mai une nouvelle convention fiscale sur les successions, suite l'an dernier aux menaces de dénonciation par la France des accords précédemment en vigueur. Elle devra encore ensuite être ratifiée par les deux chambres de l'assemblée fédérale avant sa mise en application.

En parallèle, de récentes modifications du droit fiscal intérieur français sur l'imposition des biens immobiliers en France ne sont pas sans conséquences pour les contribuables suisses qui possèdent notamment une résidence secondaire dans ce pays (p.ex. un appartement à la montagne).

Il convient, à la lumière des derniers développements, de résumer ci-après brièvement les changements, récents ou en cours, les plus marquants et leurs implications concrètes pour les contribuables suisses en général et membres de notre association en particulier.

Fiscalité de la détention par un résident suisse de biens immobiliers situés en France

Il convient de distinguer les deux cas suivants : l'imposition des revenus fonciers et l'imposition des plus-values immobilières.

Dans le premier cas, **les revenus fonciers** de la détention de biens immobiliers situés en France sont taxables en France et soumis au barème progressif avec un taux minimum de 20%. A partir du 1^{er} janvier 2012, de tels revenus perçus par des non-résidents sont assujettis en sus aux contributions et prélèvements sociaux au taux de 15.5%. Cette augmentation de la charge fiscale devrait toutefois n'impacter que modérément les contribuables suisses

blance, le résident suisse devrait pouvoir faire valoir, par le biais d'une réclamation, l'application du taux de 19% en lieu et place des 33^{1/3} % prélevés. Nonobstant ce qui précède, la plus-value immobilière réalisée par des non-résidents est, depuis le 17 août 2012, également soumise aux contributions et prélèvements sociaux au taux de 15.5%. Le taux maximum de ponction peut donc s'élever en l'état à 48.9% !

Il convient également de préciser que les plus-values peuvent faire l'objet d'un abattement en fonction de la durée de détention du bien, lequel démarre dès la 5^e année de détention et conduit à une exonération totale au terme de 30 ans. Celle-ci était de 15 ans seulement auparavant.

En tout état de cause, la charge fiscale maximale a sensiblement augmenté et la durée de détention pour bénéficier d'un abattement substantiel est fortement prolongée.

A relever également que de récentes modifications sur **l'évaluation des titres de sociétés à prépondérance immobilière** (SCI - société civile immobilière) ont également pour effet de durcir les conditions d'impositions à l'impôt sur la fortune en France (ISF) et d'alourdir potentiellement la charge fiscale pour les biens détenus par un résident suisse via un tel véhicule.

Successions: Projet de modification de la convention franco-suisse

Dans le régime actuel, les impositions transfrontalières en matière de successions entre la France et la Suisse sont régies par un accord ancien datant de 1953. Celui-ci précise que la totalité des biens mobiliers (y compris les parts de SCI détenant un bien immobilier en France) est imposée au lieu de domicile du défunt. Les biens immobiliers sont quant à eux imposés dans l'Etat de situation de l'immeuble.



possédant une résidence secondaire en France, celle-ci n'étant la plupart du temps pas louée.

Dans le deuxième cas, **les plus-values immobilières** provenant de biens immobiliers situés en France sont taxables en France. En principe, pour un résident étranger (et donc suisse p.ex.), le nouveau taux applicable est de 33.33%, soit en totale contradiction avec un des principes fondamentaux de la convention franco-suisse (art. 15.4) qui stipule que l'imposition doit être effectuée dans les mêmes conditions, que le bénéficiaire soit un résident de Suisse ou de France, à savoir en l'occurrence 19% (et non 33.33%). Toutefois et selon toute vraisem-

berney associés expert en fiscalité immobilière

bureau de genève | 8, rue du nant - 1207 genève | t. +58 234 90 00 | berneyassociés.com |  Member of Crowe Horwath.

Dans le cadre de la renégociation de la convention, quatre changements fondamentaux sont prévus dans le but de taxer les successions suisses dévolues à des héritiers résidents de France :

1. Prise en compte du domicile fiscal du bénéficiaire de la succession (et non plus lieu du défunt)
2. Elargissement de la notion de centre des intérêts vitaux aux liens économiques
3. Imposition du bien immobilier dans l'Etat où il se trouve, peu importe qu'il soit détenu par le défunt en nom propre ou par le biais d'une SCI (passage du bien mobilier au bien immobilier et taxation comme tel)
4. Lutte contre l'usage abusif de la Convention (refus de l'application de la CDI s'il est déterminé que la raison d'être du déménagement du défunt ou des héritiers tient à une raison exclusivement d'optimisation fiscale).

Concrètement, à l'avenir, si un citoyen genevois, résident genevois, propriétaire d'une maison à Genève, décède et que son fils, citoyen genevois, résident en France voisine depuis au moins six ans dans les dix années précédant le décès du défunt, hérite, la succession s'ouvrira en France à un taux d'environ 45%! La CDI permettra certes d'imputer, sur les impôts de succession français, les impôts genevois payés sur la succession ouverte à Genève pour la maison située à Genève. Toutefois, dans la mesure où ce taux est de 0% en ligne directe, cela ne serait d'aucune utilité. Ce changement pourrait donc avoir des conséquences fiscales très importantes dans un proche avenir pour les futurs héritiers suisses domiciliés en France voisine.

Vouloir taxer les héritiers plutôt que le défunt constitue une dérogation fondamentale aux grands principes reconnus en matière de droit fiscal international. Chaque pays, dans sa pleine souveraineté, est toutefois libre de prévoir ce genre de mesures dans son droit national. Ensuite,

ce droit peut être limité, sur la base du droit supranational par exemple, par une convention de double imposition (CDI). La France souhaite ainsi renégocier avec la Suisse la révision de la CDI franco-suisse, ce que cette dernière est étonnamment en train d'accepter et de ratifier sans exiger ou pouvoir négocier de véritable contrepartie. La France aurait menacé de résilier l'ancienne CDI. Une déclaration de guerre? Non, les pays sont libres de signer et de résilier des conventions comme bon leur semble.

Il va sans dire que les débats de juin au Parlement fédéral s'annoncent houleux et qu'une éventuelle non-ratification par les chambres fédérales du nouvel accord en l'état équivaldrait à une dénonciation de la part de la Suisse. A moins que nos politiciens parviennent à un nouvel accord dans l'intervalle, ce qui semble très aléatoire dans la mesure où la convention en vigueur entre la Suisse et l'Allemagne est d'ores et déjà calquée sur le modèle souhaité par la France. ■

Jusqu'à 30% de rabais



Fulvio Gerosa

Dans l'intérêt des membres, Léman Risco a négocié des nouveaux programmes d'assurances bâtiments, ménages et responsabilité civile privée avec Axa Winterthur et Generali.

Après une analyse comparative des conditions tarifaires et de couverture, plusieurs propriétaires ont pu profiter de conditions largement préférentielles.

A chaque demande, nous avons réussi à offrir des primes plus compétitives avec des réductions allant de 10 à 30%, avec des prestations plus étendues.

Seul un courtier d'assurances indépendant, peut offrir un vrai choix au niveau des couvertures et une analyse neutre des risques.

Dans votre intérêt, en collaboration étroite avec Pic-Vert, nous nous sommes engagés avec ces deux compagnies d'as-



© Ranglizz - Fotolia

surances afin de vous garantir les meilleures conditions du marché et sans limite dans le temps.

Contrairement à la pratique actuelle et inacceptable du marché (contrat à durée 5 voire 10 ans, si pas plus); nous offrons des contrats à durée annuelle, renouvelable, vous permettant ainsi d'optimiser votre choix du produit d'assurances à chaque opportunité.

Dans le cadre de nos analyses, nous constatons régulièrement que le membre pourrait obtenir des conditions contractuelles nettement plus attractives, mais il se trouve dans l'impossibilité de résilier le contrat en vigueur étant donné que l'assureur lui a imposé, au moment

de la souscription du contrat, une durée sur plusieurs années.

Nous vous recommandons instamment de ne plus signer de contrats d'une durée dépassant 12 mois. Si l'assureur vous fait miroiter un rabais pour une durée plus longue, vous pouvez sans autre l'accepter, mais il y a lieu de demander l'inclusion d'une clause de résiliation annuelle. Cette pratique est devenue courante chez les assureurs ouverts au marché.

Si vous souhaitez comparer et connaître les avantages tant sur les primes que sur les conditions de couverture dont vous pouvez bénéficier en tant que membre, n'hésitez pas à nous adresser :

une copie de vos 2/3 pages de la police (conditions générales pas nécessaires) par courriel à info@lemanrisco.com

ou par courrier à



Case postale 28, 1218 Le Grand-Saconnex

Nous traiterons rapidement votre demande et sans engagement de votre part. ■



Ne gâchez pas vos atouts

- » Réduction de prime entre 10/30% (économique)
- » Nette amélioration des prestations (qualitatif)
- » Flexibilité dans la durée contractuelle (confiance)

Ne signez plus des contrats avec une durée contractuelle de plus d'une année!

Cours: « Isoler ma maison »



Christophe Ogi
Architecte HES

Dans notre dernier numéro de décembre 2012, nous proposons divers cours à l'intention de nos membres. Au vu des retours, nous sommes cette année en mesure de vous proposer le cours sur l'isolation de la maison :



© Juice Images - Fotolia

Calendrier

Lundi 10 juin, 20h	Concept global d'isolation	(2h)	CHF 120.-
Jeudi 13 juin, 20h	Choix des matériaux et des systèmes	(2h)	
Samedi 15 juin, 14h	Visite d'un chantier	(sortie)	



© C. Ogi

Avez-vous déjà touché de l'isolation en chanvre ou en lin? Quels sont les isolants et leurs défauts? Comment éviter de payer cher une fenêtre à haute performance et devoir la percer de trous pour ventiler l'air? Comment garantir un air sain dans une maison bien isolée? Dans quel ordre faut-il procéder pour étaler des travaux dans le temps? Quels travaux peut-on envisager de réaliser soi-même? Quelles sont les bonnes questions à poser aux entreprises? Combien cela coûte-t-il d'isoler sa maison? ...

Pour répondre à toutes ces questions, ce cours aura lieu dans nos locaux de Pic-Vert, chemin de Grange-Collomb 32, 1212 Grand-Lancy.

Pour s'inscrire, rien de plus simple: par téléphone à notre secrétariat **022 810 33 20** ou par mail à **info@pic-vert.ch**. Inscriptions d'ici au 7 juin au plus tard, dans la mesure des places disponibles. Le paiement se fera sur place, le soir du premier cours.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre car bien s'informer c'est éviter une isolation que l'on risque de regretter... ■



Pensez à l'avenir, pensez solaire !

Une équipe de spécialistes est à votre disposition pour vous proposer :

- panneaux solaires photovoltaïques pour :
 - injection dans le réseau
 - résidence secondaire autonome
- panneaux solaires thermiques pour :
 - eau chaude sanitaire
 - aide au chauffage
 - chauffage piscine
- pompe à chaleur
- remplacement de chaudières gaz, pellets et mazout

Devis gratuit sur demande

35 ans d'expérience dans les énergies renouvelables

autos energies
 éconobilité et énergies renouvelables

133 route de Poney
 CH-1214 Versoix
 Tél: +41(0)22 341 08 74
 Fax: +41(0)22 341 17 65
 info@ae.ch
 www.ae.ch

Le bon choix

John Deere, une gamme de machines traditionnelles et automatiques

Tracteur X125

Conduite très simple, coupe 107 cm

Prix catalogue : 5'390.-

1'400.- reprise

3'990.- net



Robot Tango

Devis « prix clé en main »
 Fourniture,
 installation,
 programmation
 et assistance

Chalut Green Service
 www.chalut-greenservice.ch

JUSSY
 MIES
 CUGY

022 759 91 91
 022 755 60 22
 021 731 29 91



TRITTENFID SA



Déclarations fiscales, conseils fiscaux,
 impôts immobiliers, comptabilité et révision

Ancien contrôleur fiscal (affaires immobilières)
 et chef service de taxation

18, rue de Genève - 1225 Chêne-Bourg - Tél. 022 342 27 01 - Fax 022 342 27 21
 E-mail: trittenfid@bluewin.ch

Member of Nexia International, a Worldwide Network of Independent Accounting Firms

Chauffage-Assistance S.A.



À VOTRE SERVICE 24 H / 24

TÉL. 022 338 35 25

FAX 022 340 13 78

E-mail: chauffage-assistance@bluewin.ch

**Avec Cuivretout,
 prenez la bonne direction...**



Tél. 022 782 86 22

Fax. 022 800 29 29

E-mail: info@cuivretout.ch

CUIVRETOUT S.A.
 82, route de Chêne - 1224 Chêne-Bougeries
 FERBLANTERIE - COUVERTURE
 ÉTANCHÉITÉ - ENTRETIEN

25
 depuis ans
 à votre service

TOITURES
 Les Spécialistes

www.cuivretout.ch

Et la mobilité



Gérard Produit
Membre du comité Assprop

Aménagement du territoire et mobilité: une préoccupation d'actualité!

Canton de Vaud

7h20, j'ai la chance de trouver une dernière place disponible pour parquer mon véhicule, il me reste à effectuer encore quelques pas pour me rendre sur le quai de gare. Les gens attendent, silencieux, lisant un quotidien gratuit qu'ils délaissent sur leur siège pour autant qu'ils aient le rare privilège de pouvoir s'asseoir dans des wagons, certes plus spacieux, mais néanmoins bondés. Ce matin je suis vraiment gâté, une place assise se présente à moi. Un article sur la mobilité dans le Grand Genève, je lis.

Dans le district de Nyon, lors des cinquante dernières années, la population a été multipliée par quatre avec, en parallèle, huit fois plus de voitures immatriculées! Cette situation, dans un contexte de moratoire sur la construction de nouvelles routes, ne pouvait que générer la congestion. Que faire alors? Quels outils pour concilier besoin en mobilité accru dans le contexte impératif de rationalisation des moyens de déplacement?

La réponse est évidemment plurielle: elle se retrouve dans l'aménagement du territoire, dans l'amélioration de l'offre en transport public, dans un certain nombre de mesures impopulaires, car contraignantes. L'après-guerre a vu les législatifs légaliser des milliers d'hectares de surface à bâtir de faible densité, répartissant large-



© Aleksandar Mijatovic - Fotolia

ment mais équitablement le terrain pour d'heureux propriétaires. Parallèlement, les règlements de constructions communales leur imposaient de disposer bien souvent d'au moins trois places de parc. Quel paradoxe aujourd'hui que de demander à ces mêmes propriétaires, un peu moins heureux, de laisser leur voiture dans leur garage!

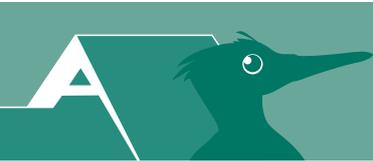
Les planifications récentes en matière d'aménagement du territoire visent une densification du bâti autour des axes de communication et des points d'accroche aux différents réseaux. La localisation des habitations proches des gares, par exemple, devrait inciter à l'utilisation des transports publics.

Pour soutenir ce transfert modal, le rabattement des pendulaires vers les gares s'organise en terre vaudoise. Le district de Nyon en est un exemple. Depuis décembre 2012, un réseau de bus relie les localités aux quatre gares principales que sont Rolle, Gland, Nyon et Coppet. Les gares sont réaménagées de manière à pouvoir accueillir les bus dont

les horaires sont parfaitement coordonnés avec ceux des CFF.

De nombreux arrêts sont ainsi proposés, également dans les quartiers d'habitations à faible densité. Des parkings d'échanges sont également planifiés en périphérie des agglomérations. On ne vient au centre-ville avec son auto que lorsque des objets lourds ou volumineux sont à transporter.

Les communes s'engagent également dans le développement de la mobilité dite douce. Amélioration du réseau pour les cycles et création de cheminement piétonnier sont à l'ordre du jour. Les pistes cyclables, bien qu'actuellement encore en nombre insuffisant, s'approprient toujours plus d'espace sur les routes au détriment des véhicules motorisés. Des vélos en libre-service sont prévus. Ce réseau doit encore se développer entre Nyon et Genève mais Divonne a fait le pas. En parallèle, les gares aménagent des abris sécurisés pour le stationnement des deux roues. Nous n'en sommes qu'aux prémices, mais l'offre sera assurément plus attractive qu'elle ne l'est aujourd'hui.



Le réseau de bus prévoit une augmentation de l'offre qui se mettra en place d'ici à 2015.



Augmenter l'offre ne suffira toutefois pas à changer à temps les modes de déplacement. Les autorités l'ont bien compris. Elles se sont ainsi dotées d'efficaces outils: des règlements en matière de politique de stationnement. Pour offrir des places de parc à ceux qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur véhicule, on restreint les droits des autres. Habiter près d'un arrêt de bus devient donc un motif suffisant pour refuser l'octroi d'une place de parc. Augmenter le prix des places de parc tend également à rationaliser leur utilisation. Obliger les entreprises à se doter de plan mobilité au profit de leurs collaborateurs

facilite la prise de conscience populaire des alternatives à la voiture. La liste des mesures est longue.

Néanmoins, des mesures non coercitives sont aussi proposées. Ainsi, les administrations sont de plus en plus nombreuses à rembourser tout ou partie, l'achat de vélos. Elles offrent des rabais sur des abonnements pour les transports publics, vendent des cartes CFF journalières à des tarifs généralement avantageux.

C'est décidé, demain, je laisse ma voiture au garage... ■

Un commentaire lu dans un média genevois

«Ce matin premier mai j'ai été au boulot, il y avait deux fois moins de voitures que d'habitude... j'ai mis deux fois moins de temps. Vers 9 heures il n'y avait pas l'habituel bouchon dans l'autoroute de contournement direction aéroport... Si l'on suppose que seuls les fonctionnaires avaient congé pour la fête du travail on peut en déduire des hypothèses intéressantes... La moitié des gens qui travaillent à Genève sont employés dans le service public ou parapublic? Comme bien des services publics ne répondent pas avant 9 heures le matin (et plus après 16 heures) il serait peut être judicieux de les faire commencer ou plus tard ou plus tôt, ce qui permettrait de ne pas se retrouver tous sur la route ou dans les transports publics en même temps... Peut-être qu'en 2042 la direction générale de la mobilité s'en apercevra...? Pour autant que l'un de ses fonctionnaires ne se rappelant plus que c'est la fête du travail, ne soit pas resté au lit et ait constaté que lorsque les fonctionnaires dorment le trafic est beaucoup, beaucoup plus fluide...»

Canton de Genève

En Terre sainte un effort est fait pour **aider les habitants où qu'ils se situent**. Les différences essentielles entre la situation genevoise et vaudoise résident dans les éléments suivants:

- Vaud essaie de répondre à un problème existant en proposant des solutions de transports en commun, de collecte d'habitants avec des arrêts de bus aux endroits sensibles avec quelques mesures coercitives de limitation de parking, mais aussi des places réservées aux habitants.
- Genève non seulement ne propose pas de solutions efficaces pour traiter les problèmes lancinants de circulation qui pèsent sur la vie des habitants mais va en créer de nouveaux en planifiant des transports publics transfrontaliers coûteux, dont l'efficacité n'est pas encore démontrée, financés par des subsides fédéraux justifiés par l'arrivée de milliers de personnes supplémentaires...



*Un numéro vous manque ?
Prenez contact avec notre
secrétariat et nous nous
ferons un plaisir de vous
le faire parvenir.*

022 810 33 20

Adhésion Assprop / Pic-Vert

Formulaire d'adhésion à renvoyer au secrétariat

Assprop - Chemin de Grange Collomb 32 - 1212 Grand Lancy

Pic-Vert - Case postale 1201 - 1211 Genève 26

L'adhésion peut également s'effectuer 'en ligne' par nos sites internet www.assprop.ch www.pic-vert.ch

Le soussigné demande son adhésion à l'Assprop Pic-Vert, en tant que propriétaire co-propriétaire locataire

Nom _____ Prénom _____

Profession _____ Nationalité _____

E-mail _____ Année de naissance _____

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

No de tél. privé _____ No de tél. prof. _____

L'adresse privée ci-dessus ne correspond pas à celle du bien dont je suis propriétaire ou co-propriétaire. L'adresse du bien immobilier est la suivante :

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

Les statuts de Assprop et Pic-vert sont disponibles sur nos sites Internet www.assprop.ch www.pic-vert.ch

Finance d'entrée de chf 20.- + cotisation annuelle de chf 100.-.

Date _____ Signature _____

Comment avez-vous découvert l'association ? _____



www.lemanrisco.com

NOS SERVICES NE SE LIMITENT PAS À VOS LIMITES

ASSURANCES COURTAGE GESTION DE PORTEFEUILLES ENTREPRISES ET PARTICULIERS